

# Appel à projets 2019

## # Land ART – Saint-Paul de Vence

### 1<sup>ère</sup> édition

*Perché sur un éperon naturel du relief collinaire vençois, le village de Saint-Paul de Vence, sur son socle préservé de l'urbanisation, fait figure de proue dans un paysage dominé par le mitage pavillonnaire.*

*Avec plus de 2 millions de visiteurs annuels, Saint-Paul de Vence est une figure incontournable et emblématique du tourisme de la Côte d'Azur. A sa valeur historique exceptionnelle s'est ajoutée une orientation artistique résolument contemporaine, largement diffusée dans l'ensemble du village, mêlant habilement passé et présent.*

*Les remparts y constituent, par leur masse et leur lignes épurées, un écrin intemporel ; leur socle aujourd'hui mi-naturel mi-cultivé, une respiration permettant de goûter à une pause, à la beauté des paysages.*

La commune de Saint-Paul de Vence souhaite accueillir un duo d'artistes pour une exposition consacrée au Land Art ; duo composé d'un artiste saint-paulois et d'un artiste invité. Ce duo pourra collaborer sans nécessairement co-créeer ou co-concevoir.

Le cadre d'intervention retenu est l'espace André Verdet, Place de l'Hospice. Ce lieu se compose d'une cour extérieure de 100 m<sup>2</sup> et d'une salle d'exposition de 35 m<sup>2</sup>.

Cet espace porte le nom d'André Verdet qui fut tout à la fois poète, peintre, sculpteur, céramiste, musicien de jazz et qui fut aussi l'ami des plus grands artistes : Giono, Cocteau, Picasso, Prévert, Miro, Chagall.



## **I- Candidature**

Cet appel à projets s'adresse aux artistes professionnels possédant un numéro SIRET (entreprise, association, Maison des Artistes ou AGESEA..) pouvant facturer des prestations, des honoraires ou des droits d'auteurs. Les candidatures peuvent être déposées de façon individuelle ou collective.

## **II- Thématique**

L'ambition de ce projet est de proposer une scénarisation de deux lieux de l'Espace André Verdet, la salle d'exposition et la cour extérieure, afin de valoriser le patrimoine architectural et paysager existant.

Les œuvres qui y seront présentées transformeront les perceptions spatiales de chaque visiteur en créant des espaces, des atmosphères, des perceptions nouvelles du site.

Le geste artistique attendu cherchera à instaurer une complémentarité entre le paysage et l'œuvre. Il s'agit de concevoir (in situ ou non) une œuvre harmonieusement intégrée à l'environnement et d'établir un lien poétique et sensible entre l'homme et la nature et de prendre en compte les notions de transitoire et d'éphémère.

Ces œuvres pourront être graphiques, fonctionnelles, interactives et pourront devenir des outils visuels et sensoriels. Elles devront impérativement respecter les règles de sécurité.

L'artiste devra prendre en compte le paysage minéral du site, ses quelques éléments de végétation et ses variations lumineuses.

Les matériaux utilisés sont laissés au libre choix de l'artiste : végétaux, minéraux, matériaux manufacturés, avec une préférence pour les matières naturelles, recyclées et biodégradables.

## **III- Conditions et durée du projet**

Le projet sera subordonné à la signature préalable d'une convention liant les 2 artistes à la commune de Saint-Paul de Vence.

Le montage des œuvres est prévu du 1<sup>er</sup> au 4 avril.

Le vernissage aura lieu le vendredi 5 avril à 18h

Les œuvres seront visibles du 5 avril au 15 juin

Les candidats se déplaceront avec leur propre outillage et devront être autonomes au maximum.

## **IV- Conditions financières**

A l'issue de l'installation, la ville de Saint-Paul de Vence s'engage à verser à chaque artiste une rémunération nette de 1200 €. Cette somme comprendra les frais de création et de présentation. L'œuvre reste la propriété de l'artiste.

Il sera demandé aux candidats de contracter une assurance couvrant les dommages subis et causés par leurs installations, ainsi que leur responsabilité civile.

## **V- Critères de sélection**

- Originalité et exigence de la présentation artistique ;
- La réflexion menée sur les lieux d'exposition ;
- L'aspect esthétique de l'œuvre.
- La rédaction et la lisibilité du projet (croquis explicatif ou maquette, note d'intention claire, simulation du projet)

## VI Modalité de candidature

Le dossier de candidature devra contenir :

- Le descriptif du projet avec note d'intention, croquis, simulation du projet dans l'espace ;
- Une présentation des œuvres de l'artiste (cv, portfolio, images, textes, permettant de prendre connaissance de son travail artistique) ;
- La fiche technique précise et détaillée du montage et du démontage ;
- Tous documents pouvant servir à l'appréciation de votre travail (dvd, CD, photos, ...).

## VII Droit à l'image et au nom

Conformément aux lois et règlements relatifs au droit à l'image et au nom, l'exposant s'engage à transmettre des photos libres de droits de ses projets et autorise expressément la commune de Saint-Paul de Vence à les utiliser et à les communiquer au public à des fins non commerciales.

Ces photos devront être aux normes techniques suivantes : 300 DPI, format 10x15 (CMJN) avec les légendes et les copyrights.

### Dossier à adresser à :

Mairie de Saint-Paul de Vence  
Pôle culture et événementiel  
Place de l'hôtel de ville  
06570 Saint-Paul de Vence

**Date limite des candidatures :** 23 février 2019



**Renseignements :** Pôle culture et événementiel  
culture@saint-pauldevence.fr Tél. 04 93 32 41 67